



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1807**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1807 intitulé :

**Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 300 033 \$ pour la participation financière de la Ville dans la réalisation de travaux pour des infrastructures partagées avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs, incluant un auditorium, une place publique et la réfection de la toiture du bâtiment abritant la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 avril 2021.

QUE le règlement a été approuvé le 24 février 2022 conformément à la loi pour un montant de 1 300 033 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)